



Divorce adultère pa partage maison

Par **MOUCHE**, le **18/06/2009** à **10:19**

Bonjour,
Je souhaiterais être éclairée :est-ce possible lors de la première conciliation devant le juge de lui faire comprendre , compte tenu de l'abandon du domicile conjugal de mon mari , que mon souhait serait de conserver la maison où vivent les enfants avec moi et substituer la pension alimentaire à la part de la maison que je lui dois.Ne voulant pas prendre le risque de ne jamais la toucher voire à chaque fois la réclamer , car divorcé déjà une précédente fois , il n'a jamais honoré la PA de ses enfants du premier mariage .
Suite à une estimation d'une PA versée en moyenne jusqu'à l'âge de 24 ans , et après estimation de la valeur de la maison , je donnerais une part pour que le partage de la maison soit équitable?
Qu'en pensez vous, ce d'autant plus que mon avocate m'a demandé d'employer un détective pour confirmer l'adultère , ce préjudice sera t il pris en compte dans l'évaluation des dommages?
Merci pour votre diligence , je passe très bientôt au tribunal